



# Site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher

## Bilan du programme d'actions 2014



CPIE du Pays de Tronçais  
14 avenue Nicolas Rambourg  
03360 Sant Bonnet Tronçais  
04-70-06-14-69  
Mail : [sylvain.gaumet@cpie-troncais.com](mailto:sylvain.gaumet@cpie-troncais.com)



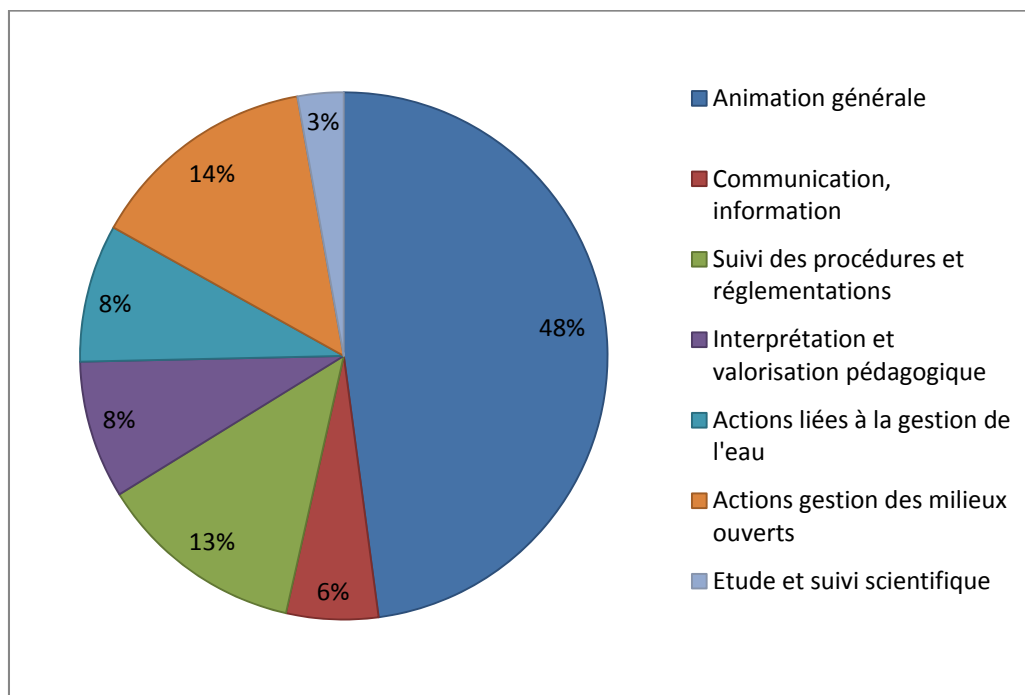
### Animation déléguée :

Suite à l'année 2013 qui était une année de transition dans le choix de l'opérateur mais aussi au niveau des financements, 2014 fut une année budgétairement similaire en vue de nouveaux fonds alloués aux opérations Natura 2000 en 2015.

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a donc confié l'animation délégué du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher au CPIE du Pays de Tronçais pour l'année 2014.

### Programme d'actions 2014 :

Le programme d'actions 2014 fut sensiblement de même ampleur que le programme de 2013. Le nombre total de jours fut de 35,5 jours avec la moitié des jours prévus pour l'animation générale.



Ce programme comporte une grande partie d'animation générale (48%, contact avec les propriétaires, avec les collectivités), une partie de suivi des procédures et d'évaluations d'incidences (13%) et une partie de suivi des milieux ouverts concernant les landes de Nerdre et les pelouses sèches des Gorges du Haut Cher (14%).



## Enduro de moto sur le site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher :

Le club Association Sportive Motocycliste de Villebret a fait une demande d'arrêté préfectoral le 8 avril 2014 pour organiser une manche du championnat de France d'enduro de moto au départ de Villebret et empruntant une partie du Site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher situé dans l'Allier et une partie du site Natura 2000 Tardes et Haut Cher situé en Creuse.

L'arrêté préfectoral numéro 1669/2014 signé du 4 juillet 2014 a donc autorisé le déroulement de cette manifestation les 19 et 20 juillet 2014.

Dans le cadre de cet arrêté, les organisateurs et participants ont dû respecter certaines directives lors de leur passage sur les zones du site Natura 2000 :

- indiquer les entrées et sorties de site



- informer les concurrents des consignes à suivre sur les zones Natura 2000

- baliser les secteurs pour éviter les divagations sur site

- limiter la vitesse à 10 Kms/h

- ne pas chronométrer l'épreuve sur ces zones

- mettre en place des passerelles pour éviter les passages à gué



- surveiller les zones en continu pour faire respecter les consignes

- installer des bottes de pailles sur les secteurs à risque de ravinement important

- pas d'accueil de spectateurs sur zone

- faire un état des lieux avant et après la compétition

- prévoir un itinéraire « bis » en cas de conditions météorologiques défavorables



C'est donc dans le cadre de ces recommandations qu'un état des lieux a été effectué avant la course en présence d'agents de l'ONCFS, de l'ONEMA, de membres de l'ASM Villebret ainsi que du directeur et d'un technicien du CPIE du Pays de Tronçais le 17 juillet. Durant ce rendez-vous, la mise en place de rubalise, de passerelles et de panneaux d'entrée et de sortie du site ont donc été vérifiées. De plus un échange sur le meilleur tracé à suivre ainsi que sur la fixation des passerelles a permis au club de l'ASM Villebret de répondre aux attentes des services de la police de l'environnement. Chaque acteur comprenant et respectant la logique de l'autre, les règles mises en place dans l'arrêté préfectoral furent toutes respectées.



Lors de la compétition, les services de l'ONCFS étaient présents sur place pour donner les consignes aux participants et veiller à ce que toutes les épreuves se déroulent dans les règles.

Il a été décidé que lors du second jour un itinéraire « bis » évitant les zones traversant le site Natura 2000 serait utilisé pour éviter les dégradations suite aux pluies des 48 heures précédant l'épreuve.

Suite à cette organisation, l'ONEMA, l'ONCFS et le CPIE du Pays de Tronçais ont effectué un état des lieux mais de manière séparé. Il fallut laisser au moins une semaine après les épreuves pour dans un premier temps permettre à l'ASM Villebret de démonter les passerelles et de remettre en état certains secteurs mais aussi de se rendre compte du réel impact de cette organisation avec un minimum de recul.



Remise en état du sentier avec terre végétale



Impact du passage sur une pente, site de Tranzéat



C'est donc début août que l'état des lieux suivant la compétition a été effectué. Il a ainsi été constaté que les secteurs les plus impactés ont été remis en état (repositionnement de terre sur les secteurs ravinés) et que les passerelles du ruisseau en amont du château de l'Ours et du ruisseau du secteur de Tranzéat ont été démontées. La passerelle du ruisseau de l'Ours fut laissée sur place pour faciliter le passage des promeneurs et des pêcheurs mais une demande de démontage fut faite car cet ouvrage ne présentait qu'une autorisation temporaire et ne permettait pas l'écoulement correct du cours d'eau hors étiage et facilitait le passage d'engins motorisés, ce qui est interdit sur ces sites sauf autorisation de l'Etat. Cette dernière a donc été enlevée courant de l'automne 2014.

Aux vues du nombre important de concurrents et de passages, l'impact sur le site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher a été minimisé et cela grâce à une écoute attentive des organisateurs, un respect des consignes de l'arrêté préfectoral mais surtout le choix d'emprunter l'itinéraire « bis » le 20 juillet alors que les terrains étaient très humides.



Ruisseau de l'Ours sans la passerelle, automne 2014



### Mise en place du PAEC départemental :

Intitulés MAET dans l'ancien programme, les mesures à destination des exploitants sont maintenant nommées Mesures Agri-Environnementale et Climatique pour la programmation 2015-2020.

La chambre d'agriculture de l'Allier a souhaité mettre en place un Plan Agri-Environnemental et Climatique départemental pour fédérer tous les acteurs Natura 2000 du département, avoir une cohérence dans les actions et permettre la pérennité du financement de ces actions.

De nombreux échanges et réunions courant du deuxième semestre 2014 ont permis d'affiner ce PAEC départemental et de faire le point sur les actions prioritaires à mettre en place en fonction des financements disponibles.

Le Pays de la Vallée de Montluçon n'a pas pour le moment souhaité prendre part à ce projet départemental. En effet, un projet départemental comprend une certaine inertie, il n'y a que peu de visibilité sur l'intérêt de monter un projet à cette échelle, trop peu de délais pour mettre en place la recherche et les diagnostics auprès des exploitants intéressés et il n'y a aucune certitude sur les financements de l'animation de ce PAEC localement. Il est donc préférable d'attendre l'éclaircissement des différentes zones d'ombre avant de suivre ce PAEC départemental.

### Suivi des MAET :

L'année 2014 a permis de faire un point avec l'agriculteur ayant contracté des MAET courant de l'année 2012. Ces mesures concernent donc : la limitation de fertilisation azotée sur les prairies permanentes pour 3,15 ha, l'absence de fertilisation azotée sur les prairies permanentes sur 2,92 ha, l'entretien adapté des haies sur une face latérale pour 100 mètres linéaires, 300 mètres linéaires pour l'entretien adapté des haies sur 2 faces latérales et 25 arbres isolés avec une taille adaptée.

Ces mesures ne sont pas trop contraignantes pour l'exploitant à partir du moment où les choix de parcelles, de haies et d'arbres ont été bien réfléchis en amont, que ces actions ne modifient pas fondamentalement les pratiques de l'agriculteur et qu'elles sont financées.



### Etude sur les milieux ouverts :

Suite à l'étude des milieux ouverts effectuée par le CEN Allier en 2011 et le suivi floristique de 2013 sur les pelouses sèches des Gorges du Haut Cher (Lavault-Sainte-Anne, Lignerolles et Sainte-Thérance) il a été décidé d'effectuer un suivi des papillons diurnes et des espèces classés parmi les « écailles ». Ces espèces sont en effet de bons indicateurs de la capacité d'accueil des milieux et de leur stade végétatif.

C'est dans ce cadre-là que trois passages par site ont été effectués en juin, juillet et août permettant de balayer toutes les espèces potentiellement présentes sur les sites. De plus un suivi de ces espèces ayant été réalisé en 2011, il y eu des points de comparaisons et d'évolution de ces sites.

Lors du suivi de 2011, 26 espèces furent trouvés et 31 espèces en 2014. Ce chiffre supérieur s'explique notamment car seulement 2 passages (voir même 1 seul sur un site) furent effectués en 2011 contre 3 en 2014. Chaque passage se déroulait avec une recherche sur site d'environ 1h30 avec capture et relâche, identification sur place ou sur photo si cela était trop chronophage. Malgré les pluies estivales de cette année, les sorties se sont déroulées dans des conditions météorologiques idéales permettant ainsi une importante activité des lépidoptères.

**Tableau récapitulatif du suivi des lépidoptères sur le site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher en 2014**

Espèces		Lavault-Sainte-Anne	Lignerolles, pelouse de la Viale	Sainte-Thérance, pelouse de la Grave
Nom vernaculaire	Nom latin			
Amarylis	<i>Pyronia tithonus</i>			X
Argus bleu céleste	<i>Lysandra bellargus</i>		X	
Argus bleu nacré	<i>Lysandra coridon</i>		X	
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	X		
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>		X	
Bande noire	<i>Thymelicus sylvestris</i>		X	X
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	X		X
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena thyrus</i>			X
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	X	X	X
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>		X	
Ecaille du sénéçon	<i>Tyria jacobaeae</i>	X		X
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	X	X	

Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	X	X	X
Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i>			X
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	X		
Mélitée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	X	X	X
Morosphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>	X	X	X
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	X	X	X
Nacré de la sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i>		X	X
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	X	X	
Petit nacré	<i>Issoria lathonia</i>			X
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>		X	
Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i>	X		X
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	X	X	X
Silène	<i>Brintesia circe</i>	X	X	X
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	X	X	X
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	X	X	X
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	X		
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	X		
Turquoise des hélianthèmes	<i>Adscita geryon</i>			X
Zygène du filipendule	<i>Zygaena filipendulae</i>	X		
	Nombre d'espèces recensées par site	19	18	19
	Nombre total d'espèces	31		

17 espèces ont été retrouvées lors des deux années (2011 et 2014). En revanche les espèces contactées en 2014 sont pour la plupart des espèces courantes et que l'on trouve en milieu bocager très arboré comme le Demi deuil ou le Myrtil et non forcément en milieu ouvert avec une flore caractéristique. A titre d'exemple, l'Azuré osiris ou le Moyen argus n'ont pas été recontactés. On peut donc observer que les lépidoptères présents sur ces sites peuvent venir ou se développer sur les milieux voisins pour la plupart. Cela nous indique donc que les pelouses perdent en diversité floristique permettant l'accueil des chenilles ou des imagos et que ces zones s'enrichissent et s'homogénéisent par rapport aux autres sites.

Il semble alors important de maintenir les zones ouvertes existantes et de les entretenir pour éviter le développement de ligneux et maintenir une flore et une faune inféodées à ces pelouses sèches qui sont des milieux qui se raréfient.





Dans ce cadre d'entretien et de maintien des milieux ouverts, le club de canoé de Lavault-Sainte-Anne, propriétaire de la pelouse sèche de la commune a effectué une coupe des ligneux bordant la pelouse et gagnant petit à petit du terrain. Cette ouverture intéressante au niveau paysager montre l'intérêt que les propriétaires portent à leur site et devra être répétée ou étendue pour que l'impact soit conséquent au fil des années.



Branches déblayées issue d'une coupe sur le site de Lavault-Sainte-Anne

### Animations nature :

La volonté pour cette année fut de toucher un public varié et de mieux faire comprendre l'intérêt des milieux des Gorges du Haut Cher et de leur préservation.

Dans cette optique là des animations sur les landes de Nerdre ont été effectués en fin d'été à destination du jeune public et de leurs encadrants habitant du bassin montluçonnais. Ces animations se sont déroulées sur deux journées et ont permis de toucher un public local pouvant revenir sur le site régulièrement et de le sensibiliser à ces milieux particuliers, leur faune, leur flore et à l'intérêt des travaux effectués pour préserver ce site. Les animations ont notamment permis de faire du lien avec les panneaux implantés sur place et parfois mal compris. C'est donc une cinquantaine de personnes qui ont pu découvrir les espèces et les milieux qui nous entourent.

Cette année fut aussi l'année du patrimoine naturel. C'est lors des journées du patrimoine que la médiathèque de Montluçon a programmé une conférence sur le site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher, intitulée « Les Gorges du Haut Cher : un patrimoine naturel exceptionnel aux portes de la ville ! ». Une vingtaine de personnes intéressés et en recherche de connaissances et de détails ont participé à cette conférence et débattu vivement sur le gestion du site Natura 2000.



### Chantier participatif sur les landes de Nerdre :

Le CEN Allier termine son contrat Natura 2000 pour la gestion des landes de Nerdre avec la ville de Montluçon en cette fin d'année 2014. Il avait été décidé en concertation avec tous les acteurs du site des landes que l'année 2014 ne serait pas une année de gros travaux pour permettre une mosaïque d'âge et de dépérissement des landes à bruyères et callunes et que ce site puisse aussi servir d'exemple de mise en pratique de plusieurs techniques complémentaires. C'est ainsi que le 10 décembre 2014, 13 personnes se sont retrouvées pour effectuer un rajeunissement de la bruyère et de la callune. Le ratissage des mousses et parties mortes des plantes accumulées va permettre une meilleure germination des graines de bruyère et de callune grâce à une mise en lumière plus importante. Cette technique est plus douce qu'une intervention avec des engins mécaniques mais plus difficile à mettre en place sur de grandes surfaces. C'est une technique qui a eu de bons résultats l'année passée sur une autre partie du site grâce à un chantier similaire.

De plus les secteurs ayant été décapés mécaniquement présentent une repousse homogène de callune et bruyère et la présence de ronces n'est qu'épisodique et ne s'est pas étendue depuis 2013. Les genêts à balais ne sont eux pas présents, il fallait donc attendre au moins trois ans pour observer pleinement le résultat de ces travaux et qu'une dynamique végétale importante lève les craintes de non repousse de la bruyère.



Zones de lande déperissante



Chantier de régénération de bruyère et callune



### Evaluations d'incidences :

Courant de l'automne, le CPIE du Pays de Tronçais a été contacté par Mr Régérat, résident de Lavault-Sainte-Anne qui souhaiterait mettre en place des cabanes dans les arbres (2 ou 3 dans un premier temps) sur des parcelles dont il est propriétaire pour accueillir du public et qui sont dans le site Natura 2000. Cette activité n'étant pas soumise à évaluation d'incidence ce monsieur a donc été invité à prendre contact avec la municipalité pour veiller à ce que son projet soit bien en règle avec les schémas d'urbanisme. Il est convenu qu'il tienne l'animateur du site au courant de l'évolution de son projet.